



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction du budget académique, des moyens et de l'évaluation

Division Académique des Moyens

DAM 3

n° 2022-04

Affaire suivie par :

Catherine MATHIS

Christine DUBOIS

Tél : 02 38 79 39 90

Mél : [dam.credit@ac-orleans-tours.fr](mailto:dam.credit@ac-orleans-tours.fr)

Orléans, le 08/02/2022

La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours  
Rectrice de la région académique Centre-Val de Loire  
Chancelière des universités

Pôle Établissements  
et Vie Scolaire

à

Conseiller technique de la rectrice  
pour les établissements et la vie scolaire

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Affaire suivie par :

Philippe PICARD

Tél : 02 38 79 39 40

Mél : [ct-evs@ac-orleans-tours.fr](mailto:ct-evs@ac-orleans-tours.fr)

21, rue Saint-Étienne

45043 Orléans Cedex 1

### Objet : Appel à projets pédagogiques et éducatifs - année scolaire 2022-2023 Saisie dans CAAPE et / ou ADAGE

Votre établissement peut bénéficier de crédits pédagogiques et éducatifs au titre des actions suivantes :

- ateliers artistiques
- ateliers de culture scientifique et technique
- actions internationales
- expérimentations et innovations
- classe à Projet d'Education aux Médias

L'octroi de ces crédits se fait dans tous les cas par appels à projets. Une commission de sélection académique procède à la validation des projets, en s'attachant à la cohérence des actions proposées au regard notamment du projet d'établissement. De façon à rester dans l'enveloppe académique dédiée, la commission reste très vigilante au fait que les projets soumis répondent aux critères définis au niveau académique pour chaque type d'action. Il importe donc de prendre connaissance de ces critères dans les notices ci-jointes relatives aux différentes actions.

Pour rappel, concernant les projets innovations/expérimentation, les moyens attribués ont pour but de permettre à l'équipe engagée de se concerter pour analyser l'action et établir un compte rendu afin de communiquer sur l'action. Ainsi, les moyens permettent un accompagnement mais ne visent pas à financer leur fonctionnement.

L'appel à projets se fera cette année via les applications CAAPE et ADAGE du 14/03/2022 au 06/05/2022, selon la répartition suivante :

- CAAPE :
  - actions internationales
  - expérimentations et innovations
  - classe à Projet d'Education aux Médias
- ADAGE :
  - actions artistiques
  - ateliers de culture scientifique et technique

La commission académique se déroulera au début du mois de juin afin que les notifications interviennent fin juin.

**Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de région académique  
Le secrétaire général d'académie**



**Stéphane LE RAY**